



Arrêté n° 2022-42

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
DE GRADE – ANNEE 2022  
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES  
TERRITORIAUX**

Accès au grade de **Adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire d'ARNIERES SUR ITON,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2022 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme DUBOIS Nathalie, adjoint technique territorial</b>  <i>Echelon : 09</i>  <b>par ancienneté</b>	1	01/04/ 2022

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Article 3 :** Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Arnières-sur-Iton, le 17 mars 2022

  
Le Maire  
Alain COMONT

